Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

France : des réquisitions … au service de la guerre atlantiste en Ukraine

Par Karine Bechet-Golovko
Mondialisation.ca, 28 mars 2024
Russie politics

Région : L'Europe, Russie et CEI
Thème: Guerre USA OTAN
Analyses: UKRAINE

Les déclarations s'enchaînent et se complètent à merveille. D'un côté, nous avons Borrell nous annonçant, que l'on ne soutient pas les Ukrainiens parce qu'on les aime, mais parce que l'on doit défendre les intérêts atlantistes de l'UE et des Etats-Unis sur le front ukrainien contre la Russie. D'un autre côté, le ministre, quand même français, de la Défense nous déclare qu'il envisage la réquisition dans le domaine industriel pour l'Ukraine. Bref, toute la machine étatique française est mise au service d'intérêts supérieurs et extérieurs à l'Etat. Que les industriels soient mis à contribution quand le pays est en danger et qu'il faut aider l'armée, c'est tout à fait normal. Mais ici, c'est la politique gouvernementale, qui met le pays en danger pour servir des intérêts extérieurs.

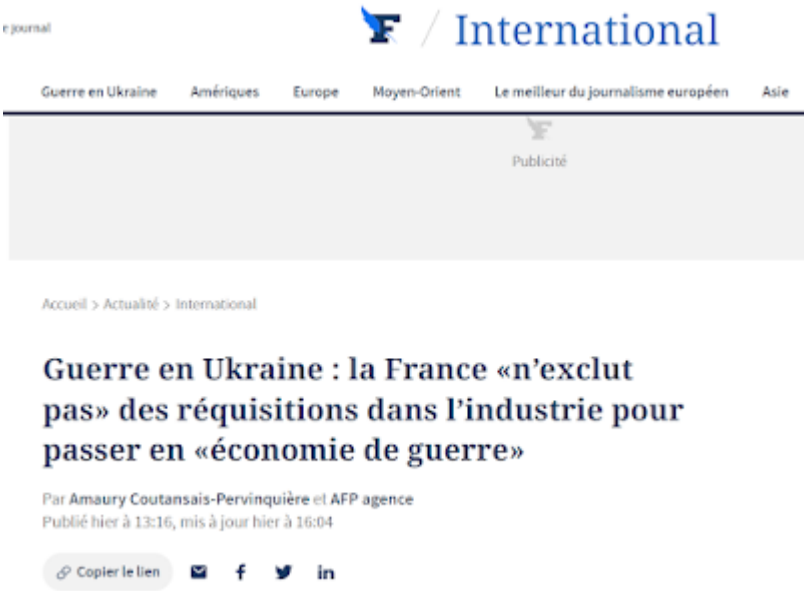

La question de la réquisition des forces industrielles revient régulièrement sur le devant de la scène politico-médiatique, depuis que la Russie a décidé de répondre militairement en février 2022 en Ukraine. La France est sommée de passer à l'économie de guerre, l'ère dite « post-industrielle » vient de s'écrouler, mais elle a emporté avec elle le plus gros des industries françaises. Et comme la France doit soutenir l'Ukraine, il faut trouver une solution.

Rassurez-vous, il ne s'agit pas de relancer la production nationale pour les Français, non ce serait trop « national » justement. Il s'agit de mettre en route l'économie de guerre tant désirée par Macron en France pour soutenir les intérêts atlantistes dont parle Borrell (voir

notre texte ici) dans la guerre menée par l'Axe atlantiste en Ukraine contre la Russie.

Ainsi, dès juin 2022, l'on pouvait lire dans le journal Le Monde :

> Alors que la guerre en Ukraine a levé le voile sur la faiblesse des stocks d'un certain nombre d'équipements militaires et de munitions dans les pays occidentaux, des discussions très avancées sont en cours, en France, sur la façon d'y remédier. Selon nos informations, des réflexions sont notamment engagées sur un texte législatif permettant la réquisition de matériaux ou de compétences d'entreprises civiles sans que la France soit formellement en guerre, comme l'encadre la loi aujourd'hui. Un projet piloté par la direction générale de l'armement (DGA) en coordination avec les industriels de la défense et plusieurs ministères.

La loi de programmation militaire a ainsi élargi les possibilités en la matière et l'on peut désormais entendre notre ministre de la Défense déclarer penser à réquisitionner, puisque la base légale existe pour les alliés de la France en temps de guerre, afin de fournir le front en Ukraine. *Rappelons, qu'il est ministre français et non ukrainien* :

Le pas est fait, un autre tabou s'est écroulé. *Le libéralisme, qui a sa place en temps de paix, est mort sur le front ukrainien.* Désormais la France, globaliste et alignée, met sa capacité de production au profit de cette guerre, qui ne concerne en rien l'intérêt national. Comme il est possible de le lire dans Le Figaro :

> Sébastien Lecornu, ministre des Armées, a annoncé ce mardi lors d'une conférence de presse qu'il «n'exclu[ait] pas» de réquisitionner «des personnels, des stocks ou des outils de productions», voire à «imposer aux industriels d'accorder la priorité aux besoins militaires». Il invoque «ce que la loi permet au ministre et au délégué général pour l'armement (DGA) de faire, c'est-à-dire si le compte n'y était pas en matière de cadence et de délais de production».

Et il ne s'agit pas d'un projet à long terme :

> Le ministre «ne s'interdit pas de le faire dans les toutes prochaines semaines».

Tel est le sort des pays, qui ont perdu leur souveraineté, que de servir des intérêts extérieurs. Et d'y périr si besoin est.

Karine Béchet-Golovko

La source originale de cet article est Russie politics
Copyright © Karine Bechet-Golovko, Russie politics, 2024

Articles Par : **Karine Bechet-Golovko**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca